



LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR HYDROCARBURES EN EAUX INTÉRIEURES

OBJECTIFS

Cette formation est destinée à apporter aux participants une connaissance concrète et pratique des stratégies d'intervention, des techniques et des équipements de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures en eaux intérieures.

À l'issue, les responsables ainsi formés pourront effectuer la sélection des moyens adaptés aux risques propres à leur site et pourront définir les tactiques et procédures opérationnelles d'intervention nécessaires à leur mise en œuvre, ainsi que participer à l'élaboration d'un plan d'urgence.

PUBLIC

Pompiers et services de secours
Personnels des services de la police des eaux et des voies navigables, des compagnies de transport fluvial
Personnels des autorités portuaires
Personnels des administrations et collectivités
Équipes d'intervention privées
Représentants d'industries chimiques et pétrolières

THÈMES

- Principes généraux d'intervention contre une pollution accidentelle en eaux intérieures
- Le comportement des hydrocarbures déversés
- L'utilisation des barrages flottants en eaux intérieures
- Les barrages « à façon »
- L'organisation d'un chantier de récupération
- Les déversements à terre : récupération sur le sol, dans les caniveaux et dans les fossés
- Le nettoyage des berges
- La gestion des déchets
- La Planification d'urgence
- Visite du showroom
- Mise en œuvre d'absorbants
- Exercices pratiques de confinement-récupération avec déversement réel d'hydrocarbures et utilisation de simulants en milieu naturel.

Les cours théoriques sont assurés en salle et complétés par des exercices de mise en œuvre d'équipements de lutte et de fabrication de barrages « à façon » :

- Sur le plateau technique du Cedre, lors d'une demie journée
- En milieu naturel sur différents cours d'eau, lors d'une journée et demie.

SESSIONS

Participants : le nombre de participants doit être compris entre 10 et 22

Intervenants : Cedre

Durée : 4 jours, du lundi 13 h 30 au vendredi 14 h

Nombre d'heures de cours : 28 h

Lieu : Cedre, Brest

Se préparer au stage :

- Lire les dispositions spécifiques « pollution accidentelle des eaux intérieures » de son ORSEC départemental ou zonal, son PCS ou son plan antipollution interne
- Tenue : civile. Se munir d'une tenue de travail ou peu fragile à enfiler sous les équipements de protection individuelle (EPI) fournis par le Cedre pour les phases pratiques

Inscriptions : auprès du Cedre à formation@cedre.fr

Dates et Tarifs HT : nous consulter : formation@cedre.fr

Le Cedre est agréé en application du code de la sécurité intérieure (article L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11). Agrément de la DGSCGC par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2019 qui reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans les opérations de secours contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC dans les zones de compétences françaises. Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement par le MTES pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités dont l'organisation de stages dans la gestion et la lutte contre les pollutions accidentelles, par hydrocarbures ou produits chimiques, en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eaux. Arrêté ministériel du 9 décembre 2019.